

# Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par SICAE Oise, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA raccordée en Basse Tension

## AVERTISSEMENT

SICAE-OISE a obtenu le droit d'utiliser la Documentation technique de Référence d'ENEDIS. **Ce document est basé sur le document ENEDIS-FOR-RES\_18E version 19 du 09/10/2021.** Les adaptations ou modifications rendues nécessaires au document d'origine ENEDIS pour permettre l'application de la DTR à la maille et aux spécificités de SICAE Oise sont indiquées ci-dessous.

Lorsqu'un renvoi à un document de la DTR n'est pas disponible sur le site Internet [www.sicae-oise.fr](http://www.sicae-oise.fr), alors c'est celui de la DTR d'ENEDIS qui est applicable.

## ADAPTATIONS

- **Fiche A – raccordement actuel au réseau** : Dans le cas du raccordement sur un PRM existant, le demandeur ne renseigne que la référence du PRM. SICAE-OISE se charge de récupérer les autres données (référence CARD-I, ...);
- **Fiche A - Schéma de référence souhaité pour le dispositif de comptage** : Dans le cas où le demandeur n'est pas en mesure de choisir un schéma, SICAE Oise retiendra le schéma le plus adapté à la demande de raccordement ;
- **Fiche A - loi de régulation locale de puissance réactive** : SICAE Oise ne propose pas cette option ;
- **Fiche A - Option pour recevoir plusieurs offres de raccordement** : SICAE Oise ne propose pas cette option ;
- **Fiche A – Capacités d'accueil des départs HTA existants** : ce point est systématiquement regardé lors de l'étude de raccordement ;
- **Fiche A – demande de raccordement groupée** : Modification de la forme de la fiche. Impossible de faire une demande de raccordement groupée lorsqu'un PRM est déjà raccordé au réseau ou entré en file d'attente ;
- **Fiche B – ordre de service étude** : SICAE Oise ne propose pas cette option ;
- **Fiches B, T1 et T2** : Modifications mineures de la forme des fiches (le contenu reste identique) ;
- **Fiche E** : Non reprise (fiches qui correspondent à la collecte d'informations d'une production non photovoltaïque) ;
- **Fiche D – raccordement indirect** : Simplification de la saisie pour le site hébergé (uniquement la localisation du PDL).

## RESUME

Ce document précise les différentes fiches techniques à remplir par un Demandeur dans le cadre d'une demande de raccordement d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA au Réseau Public de Distribution exploité par SICAE-OISE. Dans le cas d'une Installation souhaitant bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat, ce formulaire fait également office de demande de contrat d'achat.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité des données à caractère personnel, en vous adressant à SICAE Oise par courrier postal : SICAE Oise - 32 rue des Domeliers - BP70525 - 60205 COMPIEGNE CEDEX ou par courrier électronique : [rgpd@sicae-oise.fr](mailto:rgpd@sicae-oise.fr).

Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans...) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

Les demandes sont transmises préférentiellement par mail à l'adresse suivante : [raccordement-pv@sicae-oise.fr](mailto:raccordement-pv@sicae-oise.fr) et à défaut par courrier postal (SICAE Oise - service photovoltaïque - 32 rue des Domeliers - BP70525 - 60205 COMPIEGNE CEDEX) dans tous les cas, accompagnées des documents administratifs et techniques associés.

La Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement qui découlera des informations communiquées deviendrait caduque si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toutes modifications de votre opération, afin de nous permettre de les prendre en considération.

### **DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UNE DEMANDE D'UNE PROPOSITION DE RACCORDEMENT AVANT COMPLETUDE DU DOSSIER**

- Le présent document complété, paraphé et signé par vos soins,
- Le cas échéant, une copie du mandat ou de l'autorisation,
- Un plan de situation (échelle recommandée 1:25000 ou 1:10000) avec l'identification des limites de la parcelle concernée,
- Un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase.
- Un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de raccordement<sup>1</sup> souhaité,
- Le cas échéant, un (plusieurs) certificat(s) de conformité DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) (protection de découplage).

### **DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UNE DEMANDE D'OFFRE DE RACCORDEMENT**

- Le présent document complété, paraphé et signé par vos soins,
- Le cas échéant, une copie du mandat ou de l'autorisation,
- Une copie du document administratif permettant l'obtention d'une Offre de Raccordement comme précisé au paragraphe « Contenu de la demande de raccordement » de la procédure de traitement des demandes de raccordement (Enedis-PRO-RES\_67E) publiée sur le site internet d'Enedis,

<sup>1</sup> Selon la définition de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 2020. Le terme « point de livraison » est équivalent au terme « point de raccordement ».

- Un plan de situation (échelle recommandée 1:25000 ou 1:10000) avec l'identification des limites de la parcelle concernée,
- Un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase,
- Un schéma unifilaire spécifique dans le cas d'une demande de raccordement indirect, décrivant la liaison entre le PDL et la (ou les) Installations de Production raccordée(s) indirectement,
- Le cas échéant, la fourniture du récépissé de la déclaration ou l'autorisation d'exploiter ou du document valant récépissé de la déclaration ou de l'autorisation d'exploiter conformément aux dispositions des articles L. 311-1, L. 311-5, L311-6 et L. 312-2 du Code de l'énergie,
- Un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de raccordement souhaité,
- Une attestation de groupement solidaire dans le cas du raccordement indirect conforme au modèle fourni en annexe,
- Un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de raccordement souhaité et l'identification du (ou des) bâtiment(s) support(s) du système photovoltaïque<sup>2</sup>,
- Un Kbis (si le demandeur de contrat d'achat est une société.)<sup>2</sup>
- Certificat attestant de la qualification ou de la certification professionnelle de l'installateur conformément aux dispositions de l'Annexe 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021<sup>2</sup>,
- Pour les installations respectant les critères d'étanchéité et pour bénéficier de la prime « tuile », l'avis technique favorable du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)<sup>2</sup>,
- Le cas échéant, un (plusieurs) certificat(s) de conformité DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) (protection de découplage),
- Pour les Installations dont la  $P_{installée} \geq 5$  MW, l'attestation de tenue en régime perturbé du Réseau Public de Distribution.

Ces documents ainsi que les champs, du présent document, marqués d'un \* sont considérés par SICAE Oise comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.

Pour le raccordement d'une installation de stockage, veuillez décrire le comportement de l'installation :

- En injection en complétant le chapitre « CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES EN INJECTION » de la Fiche A,
- En soutirage en complétant le chapitre « CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES EN SOUTIRAGE » de la Fiche A.

Veuillez compléter notamment les caractéristiques spécifiques au stockage :

- Dans les Fiches B ou C,
- Dans la Fiche E, selon le type d'installation,
- Dans la Fiche T1.

## AVERTISSEMENTS AUX DEMANDEURS DU DISPOSITIF D'OBLIGATION D'ACHAT

Les données concernant uniquement l'obligation d'achat sont identifiées en violet.

Par la signature du présent document, vous autorisez la transmission à l'organisme chargé de la gestion de l'obligation d'achat (SICAE Oise ou un agrégateur retenu par SICAE Oise) des données nécessaires à cette dernière pour établir

<sup>2</sup> En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les Installations implantées sur bâtiment et ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

vosre contrat d'obligation d'achat (en particulier vos coordonnées ou celles de votre mandataire et celles du Site de production, la puissance crête de l'installation et les données identifiées en violet) et vous vous engagez à communiquer à SICAE Oise ou à l'agrégateur retenu par SICAE Oise, sur simple demande, tout élément mentionné à l'article 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021.

Pour toute installation d'une puissance supérieure à 100 kWc, un accord de rattachement au périmètre d'équilibre du choix de SICAE Oise ou à l'agrégateur retenu par SICAE Oise vous sera demandé.

## FICHE A - DONNÉES GÉNÉRALES DU PROJET

**DEMANDEUR DU RACCORDEMENT : C'EST LE BENEFICIAIRE DU RACCORDEMENT. TOUS LES DOCUMENTS CONTRACTUELS SONT ETABLIS A SON NOM.**

Nom du Demandeur*	
<input type="checkbox"/> Particulier (M, Mme, Mlle)	
<input type="checkbox"/> Société <sup>3</sup>	
<input type="checkbox"/> Collectivité locale ou service de l'État	
SIREN (pour une société)*	
Nom de l'agence (pour les entreprises)	
Adresse*	
Code Postal – Ville-Pays*	
Interlocuteur (Nom, Prénom)*	
Téléphone	
e-mail*	
Interlocuteur Technique (Nom, Prénom)*	
Téléphone	
e-mail*	

### TIERS HABILITE (QUI ASSURE TOUT OU PARTIE DU SUIVI DE LA DEMANDE DE RACCORDEMENT)

Le Demandeur du raccordement a-t-il autorisé ou mandaté un tiers ?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Si oui, renseigner les éléments suivants :*</b>	
<input type="checkbox"/> Le tiers dispose d'une autorisation <sup>4</sup>	
<input type="checkbox"/> Le tiers dispose d'un mandat de représentation	
<b>Dans le cadre d'un mandat</b> , pour le raccordement de l'Installation de Production décrit dans ce formulaire, le Demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de (cocher la ou les cases correspondantes) :	
<input type="checkbox"/> Signer en son nom et pour son compte le (ou les) document(s) contractuel(s) relatif(s) au raccordement (Proposition Technique et Financière), et, en cas de recours au L. 342-2 du Code de l'énergie, le Contrat de Mandat et l'Avenant à l'Offre de Raccordement,	
<input type="checkbox"/> Procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement,	
<input type="checkbox"/> En cas de recours au L. 342-2 du Code de l'énergie, exécuter le Contrat de Mandat et ses annexes au nom et pour le compte du Mandant (au sens du mandat de représentation).	
<b>Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production</b> , si le Demandeur a habilité un tiers, un mandat de représentation de l'utilisateur final doit être joint à la demande de raccordement. Le tiers, qui sera l'interlocuteur de SICAE Oise et agira au nom et pour le compte du Demandeur pour l'ensemble.	
Personne / société habilitée :*	
Le cas échéant, représenté par M. ou Mme*	
Adresse*	
Téléphone*	
e-mail*	

<sup>3</sup> Indiquer la forme juridique (exemple : SARL DUPONT).

<sup>4</sup> L'autorisation est suffisante pour exprimer la demande de raccordement auprès de SICAE Oise mais, pour être destinataire des courriers relatifs au raccordement, il faut un mandat.

## LOCALISATION DU SITE

Nom de l'Installation <sup>5*</sup>	
Adresse*	
Code Postal – Ville*	
Code INSEE Commune <sup>5*</sup>	
Coordonnées GPS du PdL* <i>Latitude et longitude en décimal système WGS84</i>	
SIRET <sup>6*</sup> (pour une société)	
Type d'entreprise souhaitant bénéficier du contrat d'achat <sup>6*</sup>	<input type="checkbox"/> Microentreprises (ME) <input type="checkbox"/> Petites et moyennes entreprises (PME) <input type="checkbox"/> Entreprises de taille intermédiaire (ETI) <input type="checkbox"/> Grandes entreprises (GE)
Secteur économique principal (au niveau du groupe de la NACE <sup>6 7</sup> )*	
Le producteur est-il propriétaire du bâtiment d'implantation de l'installation <sup>6*</sup> ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si Non, indiquer le nom du propriétaire du bâtiment : _____
Le bâtiment d'implantation de l'installation est-il déjà construit ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

<sup>5</sup> Donnée rendue publique en application de l'arrêté du 7 juillet 2016.

<sup>6</sup> En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

<sup>7</sup> Le code NACE est un code à 4 chiffres (informations disponibles sur le site internet de l'INSEE <https://www.insee.fr/fr/information/2406147> et d'EUROSTAT <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-RA-07-015>).

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES EN INJECTION : VEUILLEZ REMPLIR LES CASES CI-DESSOUS AINSI QUE LA FICHE T1

Puissance de production installée $P_{installée}^{5\ 8\ *}$ <i>correspond à la puissance qui figure, le cas échéant, dans la déclaration ou la demande d'autorisation d'exploiter</i> Surface des panneaux installés	_____(kW) <sup>9</sup>  _____(m <sup>2</sup> )
Injection de la production (nette d'auxiliaire) sur le Réseau Public de Distribution*	<input type="checkbox"/> La vente totale de la production <input type="checkbox"/> La vente du surplus de la production (déduction faite de la consommation) <input type="checkbox"/> L'électricité produite sera entièrement consommée sur le Site <sup>10</sup>
Puissance de production maximale nette livrée au Réseau Public de Distribution* correspond à la puissance de raccordement en injection <sup>5\ 11</sup> (Pracc inj)	_____(kW) <sup>9</sup>
Le respect de la puissance de raccordement en injection est obtenu au moyen d'un dispositif de bridage ?*	<input type="checkbox"/> Oui, par bridage statique <sup>12</sup> <input type="checkbox"/> Oui, par bridage dynamique <sup>12</sup> <input type="checkbox"/> Non
Le Demandeur souhaite bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat selon l'arrêté « S21 » en vigueur fixant les conditions d'achat <sup>13\ 14*</sup>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si non, Responsable d'Équilibre choisi <sup>15</sup> _____
Ce projet est-il destiné à intégrer une opération d'autoconsommation collective ? <sup>16\ *</sup>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

<sup>8</sup> Désigne la puissance installée définie à l'article 3 de l'arrêté du 9 juin 2020. La tension de Raccordement de Référence est déterminée en fonction de la puissance  $P_{installée}$ .

<sup>9</sup> kW = kVA en BT en considérant une injection à  $\cos(\phi)=1$ .

<sup>10</sup> Il n'y a pas établissement d'une Offre de Raccordement dans ce cas et seule une Convention d'Exploitation organisera les modalités d'exploitation avec le Réseau Public de Distribution. Dans le cas où le Demandeur souhaite bénéficier des primes Pb et/ou Ptuile au sens de l'article 8 de l'arrêté du 6 octobre 2021, un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en Injection (CARD-I) sera établi.

<sup>11</sup> Cette puissance est calculée par le Demandeur à partir de la puissance nominale de fonctionnement des Ouvrages de Production installés déduction faite de la consommation minimale des auxiliaires et des autres consommations minimales uniquement si ces dernières soutirent conjointement lors des périodes de production. Si le Demandeur envisage une injection simultanée de l'Installation de Production et de l'Installation de stockage, indiquer la somme des deux puissances injectées simultanément. Cette puissance sera un des paramètres de l'étude de raccordement. Cette puissance sera, le cas échéant, la puissance de référence pour le calcul de la quote-part.

<sup>12</sup> **Joindre l'attestation de bridage adéquate.** En cas de bridage statique, reporter la valeur de la puissance bridée sur tous les champs « puissance » du formulaire : puissance de production installée, puissance apparente maximale  $S_{max}$  (fiche B ou C, section unité de production), puissance apparente maximale de l'onduleur (fiche B ou C, section technologie)

<sup>13</sup> En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les Installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment et ombrière d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

<sup>14</sup> Un accord de rattachement signé l'organisme retenu par SICAE Oise sera demandé avant la Mise en Service de toute installation dont la puissance crête installée est supérieure à 100 kWc.

<sup>15</sup> L'accord de rattachement sera demandé avant la Mise en Service de l'Installation dans le cadre de la signature du CARD-I.

<sup>16</sup> Le dispositif d'obligation d'achat étant ouvert aux installations participant à une opération d'autoconsommation collective, cette information est nécessaire à l'instruction de la demande de contrat d'obligation d'achat.



<p>Le Demandeur est candidat ou lauréat à un appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations photovoltaïques :*</p> <p><i>(NB : un candidat en cours ou lauréat à appel d'offre ne peut être éligible au dispositif d'obligation d'achat « S21 » mentionné ci-dessus, les deux dispositifs n'étant pas cumulables.)</i></p>	<p>Candidat <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Lauréat <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non retenu</p> <p><input type="checkbox"/> Les lauréats ne sont pas encore désignés</p> <p>Si Oui, désignation de l'appel d'offres : _____</p>
<p>Productibilité moyenne annuelle*</p>	<p>_____ (kWh)</p>
<p>Date souhaitée pour la mise en service<sup>17*</sup></p>	

#### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES EN SOUTIRAGE

<p>Puissance active maximale soutirée au Réseau Public de Distribution (au niveau du Point de raccordement du Site)*</p>	<p>_____ (kW)<sup>18</sup></p>
<p>Si la puissance est non nulle, le soutirage est-il uniquement pour l'alimentation des auxiliaires hors période de production ?*</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non : <b>Veillez remplir la Fiche T2 nécessaire à un raccordement mixte consommation-production</b></p>

#### RACCORDEMENT ACTUEL AU RÉSEAU

<p>La demande concerne-t-elle un Site<sup>19</sup> (ou bâtiment supportant l'Installation) déjà raccordé au Réseau Public de Distribution ?*</p>	<p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (faire apparaître, sur le plan de masse, le(s) coupe(s) circuit(s) relatif(s) à ce(s) raccordement(s)) :</p>
<p>Référence du PRM</p>	<p>_____</p>
<p>Tension de raccordement du PRM</p>	<p><input type="checkbox"/> BT</p> <p><input type="checkbox"/> HTA</p>
<p>Type de PRM</p>	<p><input type="checkbox"/> Injection</p> <p><input type="checkbox"/> Soutirage</p>

<sup>17</sup> Cette date est fournie à titre indicatif.

<sup>18</sup> kW = kVA en BT en considérant une injection à  $\cos(\phi)=1$ . Si cette valeur est nulle et que la puissance Pmax est inférieure ou égale à 36 kVA, alors il est nécessaire de mettre en œuvre une procédure de Convention d'Autoconsommation Sans Injection (CACSI). Si l'Installation de Consommation est existante, alors ce formulaire n'est pas requis.

<sup>19</sup> Établissement identifié par son numéro d'identité au répertoire national des entreprises et établissements (SIRET), tel que défini par le décret n°73-314 du 14.03.73.



<p>Le Demandeur souhaite-t-il :*</p>	<p><input type="checkbox"/> Cas 1 : la création d'un nouveau Point de raccordement dédié à la présente demande</p> <p><input type="checkbox"/> Cas 2 : le raccordement, sur le Point de raccordement existant, d'une nouvelle Installation relevant de la même entité juridique que l'Installation existante</p> <p><input type="checkbox"/> Cas 3 : le raccordement, sur le Point de raccordement existant, d'une nouvelle Installation relevant d'une autre entité juridique que l'Installation existante (Raccordement indirect)</p>
<p>Schéma de référence souhaité pour le dispositif de comptage<sup>20</sup>  <b>Facultatif, dans le cas où le demandeur ne coche aucun schéma, SICAE-OISE déterminera le schéma le plus adapté à la solution de raccordement.</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Schéma S1      <input type="checkbox"/> Schéma S2      <input type="checkbox"/> Schéma S3</p> <p><input type="checkbox"/> Schéma S4      <input type="checkbox"/> Schéma S5      <input type="checkbox"/> Schéma S6</p> <p><input type="checkbox"/> Schéma S7      <input type="checkbox"/> Autre ...</p>
<p>Si Autre, préciser les dispositifs particuliers de comptage souhaités (joindre un schéma explicatif)*</p>	<hr/>

## CAPACITÉS D'ACCUEIL DES DÉPARTS HTA EXISTANTS (UNIQUEMENT POUR LES INSTALLATIONS RACCORDEES AU RESEAU HTA)

## RÉGULATION DE PUISSANCE ACTIVE EN FONCTION DE LA FRÉQUENCE<sup>21</sup>

<p>Toute ou partie de l'installation de production mettra en œuvre une loi de régulation de puissance active produite en réponse à une variation de fréquence, loi de type <math>P=f(f)</math> ?*</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
---	---

<sup>20</sup> Schémas de référence selon les descriptions de la note de la DTR Enedis-NOI-RES\_46E

<sup>21</sup> Selon la description du chapitre 2.3 de la note DTR Enedis-PROS-RES\_10E.

**RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS GROUPÉES<sup>22</sup> DONT LA SOMME DES PUISSANCES DE RACCORDEMENT EST SUPÉRIEURE À 250 KVA DANS LE CADRE DES SCHÉMAS RÉGIONAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

<p>Cette demande de raccordement fait-elle l'objet d'une demande de raccordement groupée<sup>23</sup> ?*</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p><b>Si Oui</b>, précisez les autres projets faisant partie de la demande groupée</p>	<p>Projet 1 : _____ Projet 2 : _____ Projet 3 : _____ Projet 4 : _____ Projet 5 : _____ Projet 6 : _____</p>
<p>Le Demandeur atteste qu'il n'a aucun projet déjà raccordé ou en file d'attente pour une Installation utilisant le même type d'énergie, ayant le même code INSEE que le Site de production concerné, et appartenant à la même société ou à une société qui lui est liée au sens de l'article L. 336-4 du Code de l'énergie*</p> <p><i>Important : Le groupement ne peut pas comporter de projets déjà en file d'attente pour un raccordement, ou des projets déjà raccordés.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Aucun projet du regroupement n'est en file d'attente, ou n'est déjà raccordé.</p>

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES<sup>24</sup>**

**TYPE DE DEMANDE**

Proposition de raccordement avant complétude du dossier

Offre de Raccordement avec travaux sur les ouvrages dédiés réalisés par SICAE-OISE

<sup>22</sup> Telles que définies à l'article D342-22 du Code de l'énergie. Le code INSEE n'est pas le critère qui sera utilisé directement pour considérer des Installations comme étant groupées. Il apparaît ici car c'est une information à laquelle le Demandeur a accès pour signaler les Installations à examiner par Sicae Oise. Lors de cet examen, Sicae Oise vérifiera si les Installations sont raccordées ou à raccorder sur le même poste HTA/BT. Dans ce cas et si la somme des puissances des Installations dépasse 250 kVA, la quote-part du S3REnR sera appliquée sur la base de la somme des puissances.

<sup>23</sup> Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 28 août 2007.

<sup>24</sup> Cette rubrique permet au Demandeur d'apporter toutes informations complémentaires nécessaires au traitement de sa demande de raccordement.

Offre de Raccordement avec travaux sur les ouvrages dédiés réalisés par le Demandeur dans le cadre de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie<sup>34</sup>

**CERTIFICATION DES DONNÉES FICHE A - DONNÉES GÉNÉRALES DU PROJET**

Date*	
Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : *	
Signature*	

## FICHE B - CARACTÉRISTIQUES DU SITE À RACCORDER EN BASSE TENSION

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement en Basse Tension, et doit être ignorée pour les Installations se raccordant en HTA.

Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par Installation indirectement raccordée.

Rappel : La tension de raccordement de référence est déterminée en fonction de Puissance de production installée Pinstallée. L'article 24 de l'arrêté du 9 juin 2020 précise les valeurs de la puissance limite pour un raccordement en basse tension soit 250 kVA, les alinéas IV et V mentionnent qu'aucune Installation ne peut être raccordée dans le domaine de tension BT dès lors que la puissance de l'Installation Pinstallée dépasse la Plimite.

### EMPLACEMENT DU POINT DE RACCORDEMENT

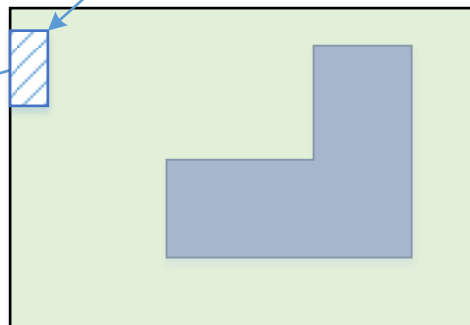
Il existe deux configurations possibles, avec, dans tous les cas, le Coupe-Circuit Principal Individuel accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé. La différence entre les deux configurations porte sur l'emplacement du coffret de contrôle-commande (supportant le compteur) du branchement à puissance surveillée. Dans tous les cas, il est indispensable que vous localisez le CCPI, le coffret de contrôle commande et l'Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP) sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

Configuration de référence : le coffret de contrôle commande et le CCPI sont positionnés dans une armoire, accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.

Autre configuration : Le coffret de contrôle commande est intégré dans votre bâtiment, dans un local technique par exemple. Dans ce cas, le montant des travaux dans le domaine privé est alors à votre charge :

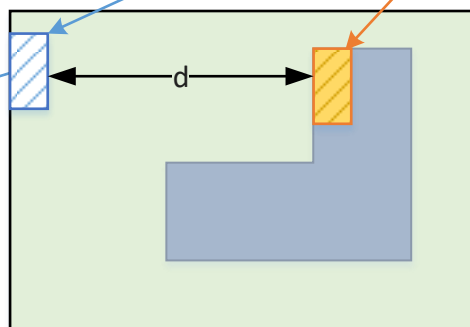
- Distance entre l'emplacement du coffret CCPI et le coffret de contrôle-commande  $d =$  \_\_\_\_\_ mètres\*.

CCPI et coffret de branchement en limite de domaine public



CCPI en limite de domaine public

Coffret de branchement



Le Demandeur fournira à SICAE OISE un Plan Géoréférencé des Ouvrages Construits (PGOC) de classe A définie dans l'arrêté du 15 février 2012.

### RÉSEAU ÉLECTRIQUE INTÉRIEUR\*

Schéma de l'Installation intérieure*	Indiquer sur le schéma l'ensemble des Unités de Production, l'organe de couplage de chaque Unité de Production, l'organe de découplage du Site, les connexions éventuelles aux Installations de Consommation et les longueurs et les sections des câbles.
En cas d'utilisation d'onduleurs de type monophasé, donner la répartition de la puissance de raccordement sur chacune des 3 phases <sup>25*</sup>	Phase 1 : _____ kVA Phase 2 : _____ kVA Phase 3 : _____ kVA

### UNITÉS DE PRODUCTION\*

Onduleurs photovoltaïques*			
Unités	Nombre	Puissance apparente nominale Sn	Puissance apparente maximale Smax
1	_____	_____ kVA	_____ kVA
2	_____	_____ kVA	_____ kVA
3	_____	_____ kVA	_____ kVA
4	_____	_____ kVA	_____ kVA
5	_____	_____ kVA	_____ kVA
6	_____	_____ kVA	_____ kVA
7	_____	_____ kVA	_____ kVA
8	_____	_____ kVA	_____ kVA
9	_____	_____ kVA	_____ kVA

Unités de stockage*				
Machine	Nombre	Marque et référence	Type (synchrone, asynchrone, onduleur)	Puissance apparente nominale Sn
10	_____	_____	_____	_____ kVA
11	_____	_____	_____	_____ kVA
12	_____	_____	_____	_____ kVA
13	_____	_____	_____	_____ kVA

<sup>25</sup> SICAE-OISE rappelle l'intérêt du Demandeur à équilibrer au mieux son Installation triphasée, pour limiter les frais du raccordement.

### PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – CARACTÉRISTIQUES

Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation sur bâti <sup>26 27*</sup>	_____ kWc
Souhaitez-vous bénéficier de la prime « tuile » ? <sup>28 29*</sup>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Puissance installée au sol <sup>27*</sup>	_____ kWc
Coordonnées géodésiques WGS84 des 4 points extrémaux de l'installation, exprimées au format DMS : XX° YY' ZZ.Z" N/S/E/O37 <sup>26 *</sup>	Point 1
	Lat. _____° _____' _____." N
	Long. _____° _____' _____." E
	Point 2
	Lat. _____° _____' _____." N
	Long. _____° _____' _____." E
	Point 3
	Lat. _____° _____' _____." N
	Long. _____° _____' _____." E
	Point 4
	Lat. _____° _____' _____." N
	Long. _____° _____' _____." E

<sup>26</sup> En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

<sup>27</sup> En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

<sup>28</sup> Peuvent prétendre à la prime « tuile » les installations respectant les critères d'étanchéité définis en annexe 2 de l'arrêté du 6 octobre 2021 et pour lesquelles la demande complète de raccordement est effectuée au plus tard le 31/12/2022.

<sup>29</sup> Joindre l'avis technique du CSTB : ce document atteste que le système photovoltaïque fait l'objet d'un avis technique favorable délivré par la commission d'experts dédiée aux procédés photovoltaïques, adossée au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

### AUTRES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Avez-vous une puissance Q <sup>30</sup> à déclarer ? *	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si Oui : Puissance crête des panneaux (Valeur Q) *	_____ kWc	
Numéros de demande de raccordement au Réseau Public de Distribution, ainsi que, si disponible, le numéro de contrat d'achat, des installations à prendre en compte pour le calcul de la puissance crête Q	<b>Réf. convention de raccordement</b>	<b>N° de contrat d'achat</b>
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____

### CERTIFICATION DES DONNÉES FICHE B – SITE A RACCORDER EN BT

Date*	
Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : *	
Signature*	

<sup>30</sup> Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 6 octobre 2021, la puissance Q est définie comme la puissance installée de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même Site d'implantation que l'installation objet du contrat d'achat, et dont les demandes complètes de raccordement au Réseau Public de Distribution ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au Réseau Public de Distribution pour l'installation objet du contrat d'achat. La notion de « même Site » est évaluée au regard des définitions de l'article 2 et des dispositions de l'annexe 3 du présent arrêté.



## FICHE ONDULEUR

### RAPPEL

**REmplir une fiche par type d'onduleur photovoltaïque assurant le transit total de puissance**

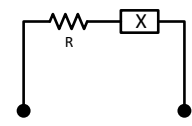
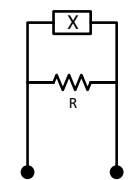
### ONDULEUR

Marque et référence de l'onduleur*	_____
Fournir les caractéristiques constructeur de l'onduleur*	Référence du document <sup>31</sup> : _____

### TECHNOLOGIE

Puissance apparente nominale de l'onduleur*	_____ kVA
Courant nominal – In*	_____ A
Type d'électronique de puissance*	<input type="checkbox"/> Commutation assistée (Thyristors) <input type="checkbox"/> Commutation forcée (IGBT-MLI)
Tension de sortie assignée*	_____ V
Type de connexion*	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____

### IMPEDANCE A 175 HZ

Schéma équivalent de l'onduleur à 175 Hz*  <i>Les valeurs des impédances sont données côté BT (non prise en compte du transformateur).</i>	<input type="checkbox"/> Schéma série <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <input type="checkbox"/> Schéma parallèle <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div>
Résistance R en Ohms à 175 Hz côté BT*	_____ Ohms
Réactance X en Ohms à 175 Hz côté BT*	_____ Ohms

<sup>31</sup> Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.

### PROTECTION DE DÉCOUPLAGE\*

La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 27 de l'arrêté du 9 juin 2020. Elle peut être :

- Intégrée à l'onduleur (ou au sectionneur automatique) (Cocher la case « Intégrée à l'onduleur ») et conforme à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) ;
- Assurée par un relais externe de protection de découplage conforme aux chapitres 4.2, 4.3, 4.4, 6.3 et 6.4 de la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) ;
- Indépendante, dans ce cas elle sera de type B.1.

Type de protection de découplage*	<input type="checkbox"/> Intégrée à l'onduleur (Joindre la preuve de conformité <sup>32</sup> ) <input type="checkbox"/> Relais externe DIN VDE 0126-1-1 (Joindre la preuve de conformité) <input type="checkbox"/> Externe à l'onduleur, et de type B.1
Si la protection n'est pas ingérée à l'onduleur, préciser la Marque	_____
Si la protection n'est pas ingérée à l'onduleur, préciser le modèle	_____

### HARMONIQUE

Les onduleurs installés devront être conformes aux normes, telle que cela sera mentionné dans la Convention de Raccordement :

- CEI 61000-3-2 pour les appareils de moins de 16 A par phase,
- CEI 61000-3-4 pour les appareils de plus de 16 A par phase,
- CEI 61000-3-12 pour les appareils de moins de 75 A par phase.

### CERTIFICATION DES DONNÉES FICHE ONDULEUR PV

Date*	
Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : *	
Signature*	

<sup>32</sup> Conformément à la note DTR Enedis-PRO-RES\_10E : via une attestation de conformité (émise par un organisme externe certifié) à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) rédigée en français pour chacun des appareils différents mis en œuvre.

## FICHE T1 – STOCKAGE D'ENERGIE

Cette demande comprend-elle le raccordement d'un moyen de stockage ?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
---	---

### DISPOSITIF DE STOCKAGE

À compléter uniquement si le site est équipé d'un dispositif de stockage d'énergie

Type de stockage (hors hydraulique)	<input type="checkbox"/> Batteries <input type="checkbox"/> Hydrogène <input type="checkbox"/> Volant d'énergie
Nombre de groupes de stockage	_____
Puissance active maximale installée en charge*	_____ kW
Puissance active maximale installée en décharge*	_____ kW
Énergie stockable*	_____ MWh

### CERTIFICATION DES DONNÉES FICHE T1 - STAOCAGE

Date*	_____
Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : *	_____
Signature*	_____

**FICHE T2 – Caractéristiques de consommation**

**FICHE T2 – CARACTÉRISTIQUES DE CONSOMMATION**

Consommation d'autre nature que les auxiliaires de production ou qu'un moyen de stockage.*	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
--	------------------------------	------------------------------

**CARACTÉRISTIQUES POUR UN SITE RACCORDE AU RÉSEAU BT**

À compléter uniquement dans le cas d'une consommation d'autre nature que les auxiliaires de production ou qu'un moyen de stockage.

Appareils de radiologie	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Machines à souder	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Ascenseur ou monte-charge	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Engins de levage (pont roulant)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Concasseur / broyeur	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Compresseur de fluides	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Pompes à chaleur	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Climatisation	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Chaudière électrique	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Onduleur de puissance	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Puissance des moteurs	_____ kVA	
Puissance totale des process de type traction électrique	_____ kVA	

**CERTIFICATION DES DONNÉES FICHE T2 – CARACTERISTIQUES DE CONSOMMATION**

Date*	_____
Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : *	_____



Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par SICAE Oise, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA raccordée en Basse Tension.

Version 19 du 12/07/2022

**FICHE T2 – Caractéristiques de consommation**

Signature*	<hr/>
------------	-------

## FICHE D - DONNÉES SPÉCIFIQUES AU RACCORDEMENT INDIRECT

**Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'une demande de raccordement indirect** en BT ou en HTA, et doit être ignorée pour les demandes de raccordement direct au Réseau Public de Distribution. Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par Installation indirectement raccordée.

### COORDONNÉES DE L'HÉBERGÉ

Site hébergé	<input type="checkbox"/> Particulier (M. ou Mme) <input type="checkbox"/> Société <input type="checkbox"/> collectivité locale, service de l'état
Nom du site hébergé*	_____
SIREN (pour une société)	_____
Nom de l'agence (pour les entreprises)*	_____
Adresse*	_____
Code Postal – Ville-Pays*	_____
Interlocuteur (Nom, Prénom)*	_____
Téléphone*	_____
e-mail*	_____

### LOCALISATION DU SITE HÉBERGÉ

Coordonnées GPS du PdL du site hébergé* <i>Latitude et longitude en décimal système WGS84</i>	Latitude : _____ Longitude : _____
Schéma unifilaire du réseau interne* <i>Indiquer l'ensemble des tronçons de la liaison de raccordement entre le PdL et le poste de l'Installation de Production à raccorder. Indiquer les longueurs, sections et nature des câbles composant cette liaison. Indiquer la position, le type et les réglages des éventuels organes de coupure installés en aval du PdL.</i>	

### CERTIFICATION DES DONNÉES FICHE D – RACCORDEMENT INDIRECT

Date*	_____
Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : *	_____



Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par SICAE Oise, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA raccordée en Basse Tension.

Version 19 du 12/07/2022

**FICHE D – Raccordement indirect**

Signature*	<hr/>
------------	-------



**DÉCLARATION DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES EN VUE DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION DE RACCORDEMENT A SIGNER AVEC SICAE OISE**

Les entreprises soussignées déclarent avoir constitué un groupement d'entreprises solidaires en vue de l'exécution de la Convention de Raccordement à signer avec SICAE Oise. Chacune des entreprises soussignées est responsable solidairement de toutes les obligations visées à la Convention de Raccordement.

**REPRESENTATION DU GROUPEMENT SOLIDAIRE**

<b>Désignation, siège social et immatriculation au RCS des entreprises</b>	<b>Adresse complète</b>	<b>Nom et qualité du signataire dûment habilité pour représenter son entreprise</b>	<b>date et signature</b>

**ENTERPRISE QUI ADHERENT AU GROUPEMENT SOLIDAIRE**

<b>Désignation, siège social et immatriculation au RCS des entreprises</b>	<b>Adresse complète</b>	<b>Nom et qualité du signataire dûment habilité pour représenter son entreprise</b>	<b>date et signature</b>